

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une grande mascarade qui aura lieu le 4 courant, au rink de M. M. Grenier et cie. Ces messieurs se sont donné infiniment de peine et imposé beaucoup de sacrifices pour donner à leur rink tout l'attrait possible et aux patineurs le meilleur confort. Ces attentions de leur part leur donnent droit à l'encouragement du public.

TERME CRIMINEL.

A l'audience de jeudi, le tribunal était rempli de personnes anxieuses d'entendre le verdict dans l'affaire de Church pour meurtre de sa femme. On savait que les jurés s'étaient mis d'accord, la veille, sur le verdict à rendre, et à la prise de leurs sièges, tous les regards se portèrent sur eux.

Le président posa aux jurés la question de culpabilité. "Coupable", lui fut répondu, et l'on pensa un instant que c'était un verdict de meurtre-prémédité; mais l'un des jurés ayant spécifié le degré d'homicide dont il était coupable, c'est-à-dire de meurtre sans préméditation, il se trouva que le verdict était conforme à celui auquel on s'attendait. Le prévenu sembla être soulagé, et s'inclina vers les jurés. Alors le président se tourna vers ces derniers et leur dit: "messieurs, votre verdict est rendu avec équité"; et les jurés furent renvoyés.

Vint ensuite le procès de C. Guilmette. L'accusé n'avait pas de défenseur, et M. Réaume remarqua, aux grands amusements du tribunal, que si Guilmette était voleur, il aurait dû au moins voler assez pour payer un avocat. Guilmette se défendit lui-même d'une manière très habile, et sa façon d'interroger les témoins souleva d'irrésistibles éclats de rire. Il fut déclaré coupable sur le second chef d'accusation, savoir sur celui d'avoir eu possession des marchandises avec la connaissance qu'elles avaient été volées.

John Smith, un soldat de l'artillerie royale, fut déclaré coupable pour avoir forgé un nom à un mandat sur la poste. Il paraît qu'il trouva la lettre contenant le mandat et obtint ainsi tous les renseignements qu'il lui fallait pour représenter la personne à qui ce mandat était payable.

NOUVELLE D'EUROPE.

(Par voie télégraphique.)

On mande de Berlin en date du 30 janvier, par le câble atlantique, que le capitaine Wermer, de la marine prussienne, doit se rendre en Amérique chargé d'une mission spéciale.

Le steamer Africa est arrivé à Halifax le 31 janvier avec des nouvelles d'Europe jusqu'au 20 janvier.

On a retrouvé 40 cadavres au Regent's Park à Londres où la glace a cédé sous le poids des patineurs.

La tempête a été très froide dans toute l'Europe et le service des mailles a été interrompu.

La France refuse de croire au mouvement soupçonné des troupes russes et autrichiennes vers la Galicie.

La chambre des députés en Prusse a adopté un bill en vertu duquel les membres du Parlement allemand recevront une rémunération.

Le Prince Nadlan, de la Mingrelie, a, en son nom et en celui de ses successeurs, volontairement cédé ses droits à la Prusse, moyennant une indemnité d'un million de roubles.

Un amendement tendant à l'abolition de la peine de mort a été rejeté dans la chambre des représentants de la Belgique.

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Québec.....	56,136,00
Montréal.....	14,238,00
Trois-Rivières.....	205,00
Ottawa.....	1,765,00
Haut-Canada.....	8,914,00
de la Campagne.....	17,002,00
Etats-Unis.....	19,505,00
Prince Edouard.....	1,172,00
Nouveau-Brunswick.....	12,049,00
Nouvelle Ecosse.....	11,042,00
Angleterre Ecosse.....	210,960,00
France.....	934,00
Irlande.....	8,634,00
Allemagne.....	14,00
Le gouvernement du Canada.....	50,000,00
Total	362,040,00

- 60 charges de provisions.
- 25 charges de marchandises
- 338 minots de grains
- 5,332 minots de patates.
- 12,000 paires de couvertes de laines.

LES CHARMEURS.—Il n'y a point d'homme charmant, nous disait l'autre jour une jeune dame, sans de belles dents!—Et, lui répondit-on, il n'y a point de belles dents sans l'usage du Philodonte du Dr. Pourtier.

DOUBLE MEURTRE ET SUICIDE A EDMONTON.

Ce qui suit sont les détails d'une terrible tragédie qui a eu lieu à Lower Edmonton le 26 décembre dernier:—

Il paraît que depuis quelques années un carrossier nommé William Gudgeon et son épouse, une femme tranquille et travaillante, occupaient un logement de six chambres dans une maison vis-à-vis la station du grand chemin de fer oriental à Lower Edmonton.

Ils avaient cinq enfants dont le plus vieux était une petite fille âgée de 14 ans. Le jour de Noël, la mère dit à son mari qu'elle n'était pas bien, et elle fut se coucher à sept heures du soir. A onze heures elle se leva et descendit en bas rejoindre son mari et ses enfants.

Ils restèrent ensemble pendant une heure et puis toute la famille se retira pour aller se coucher.

Le mari déclare que lui et sa femme ont couché dans un lit, dans une chambre dans le haut de la maison, et que dans un coin de cette même chambre il fut fait un lit pour trois des enfants.

Lorsque la femme se coucha, elle parut bien agitée et elle dit à son mari: "La lumière de la chandelle me fait mal aux yeux; souffle la donc. Le mari se rendit à ses désirs et puis il s'endormit.

Dans ce moment, le plus jeune enfant, un bébé âgé de six mois qui était vivant, dormait dans le lit du père.

A deux heures le mercredi matin Céline Gudgeon une petite fille âgée de dix ans fut réveillée par une quantité de sang qui vint lui rejaillir dans la figure. Elle dit que quand elle ouvrit les yeux, elle fut effrayée en apercevant sa mère à genoux sur le corps mort de son petit frère Timothy George Gudgeon qui s'était endormi à côté de sa sœur Sarah Anne Gudgeon. Son cou était coupé d'une manière horrible, et le sang ruisselait de la blessure. La mère parut bien excitée, et elle tenait dans sa main droite un rasoir ouvert et couvert de sang. Quant elle vit qu'elle avait réveillé Céline, elle sauta vers elle et la saisit. La jeune fille cria et ils s'en suivit une lutte terrible.

Céline pour se protéger le cou, prit les couvertures de son lit et se les mit autour du cou et puis elle cria: "Oh! maman pourquoi ne mettez-vous pas ce rasoir par terre? vous avez tué mon frère Timothy, et maintenant vous voulez nous tuer. Pourquoi voulez-vous nous couper le cou à tous?"

La jeune fille, alors lutta, se glissa en dehors de son lit et courut en bas suivie de sa mère qui tenait toujours le rasoir dans sa main. Céline courut jusque dans une chambre et sa mère par derrière qui courait pour l'attrapper. Subitement, la jeune fille s'aperçut dans l'ombre et elle trouve sur une table une boîte d'allumette. Elle en alluma une et elle vit sa mère se couper le cou et le sang qui ruisselle de la blessure. Alors la lumière s'éteignit et elle entendit sa mère tomber sur le plancher.

Elle courut en haut dans la chambre de son père et elle le trouve qui dort d'un profond sommeil et à côté de lui se petit bébé qui était mort. Le cou de l'enfant était coupé d'une oreille à l'autre. Céline secoua son père violemment pour le réveiller, et lui dit que sa mère avait tué deux de ses frères.

Le père s'habilla précipitamment et fut chercher madame Robinson, la femme d'un employé du chemin de fer qui demeurait tout près. Pendant qu'il était absent, la jeune fille alla dans une chambre où dormaient deux de ses oncles et elle les réveilla. L'un deux Thomas Gudgeon fut chercher un sergent de police.

Quand ils entrèrent dans la salle, ils virent la malheureuse mère à terre près de sa grille. Sa tête était sur la garde-cendres et puis on trouva sur sa poitrine un rasoir à manche noir qui était encore ouvert. Elle avait une coupure, au cou, extraordinaire. Près d'elle était un sceau en fer presque plein de sang.

Le Docteur O'Brien, de la rue de l'église Edmonton, qui a été appelé dans le moment, a déclaré que la blessure n'avait pas été infligée par une main étrangère et que la mort a dû être instantanée. Alors le docteur et l'agent de la police montèrent en haut, et dans la chambre à coucher de devant ils trouvèrent les cadavres des deux enfants.

Le docteur examina les deux corps qui étaient dans des macs de sang.

Dans un lit qui se trouvait dans un coin de la chambre ils trouvèrent Timothy George Gudgeon, un enfant âgé de quatre ans, mort. Il avait le cou coupé, et le docteur fut d'opinion que la mort avait dû aussi être instantanée.

Le petit enfant, le bébé avait été tué de la même manière.

La police alors questionna Celina Gudgeon. Elle rendit compte de tout ce qu'elle avait vu de cette scène horrible comme nous venons de la narrer.

Lorsque le père fut de retour il dit qu'il n'avait rien vu ni entendu avant qu'il fut réveillé par sa fille.

L'on pense que si la petite fille n'eût pas été réveillée accidentellement par le sang qui est venu lui rejaillir dans la figure que tous ceux qui étaient dans la maison auraient été tués pareillement.

La famille à des liaisons très-respectable dans la localité.

La femme était une personne sobre et avait été malade tout dernièrement et se trouvait sous les soins du docteur.

Il y a quelque temps un beau-frère de cette femme est mort, et l'idée que beau-frère avait laissé une épouse et cinq enfants, et le fait qu'ils étaient pauvres et qu'elle ne pouvait pas faire pour eux ce qu'elle aurait aimé, eut l'effet de lui troubler l'esprit. Cette pénible affaire a beaucoup ému toute la population du district, et des multitudes de personnes ont visité pendant la semaine les logements où les meurtres ont été commis.

L'INDEPENDANCE.

PACIFIQUE,

DU

CANADA.

M. Médéric Lanctôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

Les journaux du Canada sont priés de reproduire cette annonce, et de la tenir dans leurs colonnes jusqu'à la publication de la brochure de M. Lanctôt.

ROND IMPERIAL.

GRANDE MASCARADE

Lundi, le 4 février 1867 à 8 heures, P.M.

Chez M. M. N. Grenier et Cie Propr. Havre du Palais.

Le programme de la soirée sera des plus satisfaisants: il y aura Grande Promenade, Bill, Cotillons, chansons de circonstance, Gigue simple, Evolutions, Grand Galop, etc, etc, le tout habilement exécuté par les Mascaradins étant l'élite des Patineurs, sera propre à amuser les spectateurs en même temps qu'à captiver leur attention.

Avec la bienveillante permission du Lieutenant Colonel Panet et des officiers du 9me Bataillon la Bande jouera les Morceaux choisis de son répertoire.

PRIX — d'admission: 12 cent.

Entrée, sur le quai, près de l'usine au Gaz.